

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

Accusé de réception en préfecture  
021-262101066-20210707-13-2021-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2021  
Date de réception préfecture : 09/07/2021

**Séance du 7 juillet 2021**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (10) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme CHOLLET, Mme HERVIEU, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme GINDRE représentée par Mme TENENBAUM.

Membres excusés : (4) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme VIAN.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Délibération n° : 13-2021**

**Objet : Recrutement par contrat d'un-e travailleur-euse social-e à la Résidence Abrioux**

Un poste de travailleur-euse social-e à la Résidence Abrioux est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

La personne recrutée contribuera à la mise en oeuvre des orientations d'action sociale définies par le Conseil d'Administration du CCAS, dans le cadre de la résidence sociale Abrioux, qui intervient auprès des personnes seules et des familles, en rupture de logement, en leur proposant un appartement individuel, des services collectifs et un soutien grâce à la présence d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Elle assurera l'accompagnement social des résidents dans leur parcours résidentiel vers le logement autonome.

Elle participera à la mise en oeuvre du projet de service en concertation avec l'équipe de la résidence et plus particulièrement l'animatrice, sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Sa mission consistera également à contribuer à l'amélioration de la situation sociale des usagers et favoriser l'autonomie.

Le cadre d'emplois de référence est assistant socio-éducatif et les conditions de recrutement sont un diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou un titre ou un diplôme reconnu équivalent.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (indemnité forfaitaire de sujétions et de travaux supplémentaires) et le cas échéant, un supplément familial de traitement.

A cela s'ajoutera une prime de fin d'année correspondant à la valeur mensuelle de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Il est donc proposé de pourvoir à ce poste pour une durée de 3 ans renouvelable.

Ainsi, les membres du Conseil d'administration :

- autorisent le Président ou son représentant légal à engager un-e travailleur-euse social-e à la Résidence Abrioux sur la base d'un contrat de 3 ans, renouvelable ;
- décident que la rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- disent que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources Internes : 1

Ressources humaines : 1

Résidence Abrioux : 1